



MAIRIE DE THIBERVILLE
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2025-097

03 avril 2025

OBJET : Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion des fêtes de pâques

Nous, Maire de la commune de THIBERVILLE

VU Le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 256,

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des fêtes de pâques, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

A R R E T O N S

ARTICLE PREMIER : Le Dimanche 20 Avril 2025 la circulation et le stationnement seront interdits de 06 heures à 19 heures :

- Rue de Lisieux de la Poste jusqu'à la salle des fêtes,
- Du monument aux morts Avenue des Canadiens jusqu'au carrefour de la Boulangerie PETIT, rue d'Orbec,
- Du carrefour de la Boulangerie PETIT rue d'Orbec jusqu'aux feux tricolores, rue de Lieurey,
- Rue de Bernay
- Rue des Anciennes Halles,
- Allée du Grand Cerf (sauf riverains),
- Rue Paul Labbé.
- Rue d'Orbec

ARTICLE DEUXIEME : La déviation se fera :

- pour les véhicules venant d'ORBEC vers BERNAY : Avenue des Canadiens, rue de la Carbonnière, rue de Lisieux, rue de la Maréchaussée, rue de Cormeilles
- pour les véhicules venant de LIEUREY vers ORBEC : rue de Cormeilles, rue de la Maréchaussée, rue de Lisieux, rue de la Carbonnière, Avenue des Canadiens
- pour les véhicules venant de CORMEILLES vers ORBEC : rue de la Maréchaussée, rue de Lisieux, rue de la Carbonnière, Avenue des Canadiens
- pour les véhicules venant de LISIEUX vers BERNAY : rue de Cormeilles
- pour les véhicules venant de LISIEUX vers ORBEC : rue de la Maréchaussée, rue de Lisieux, rue de la Carbonnière, Avenue des Canadiens
- pour les véhicules venant de BERNAY vers LISIEUX : rue de Quarante Sous, rue de Cormeilles
- pour les véhicules venant de BERNAY vers ORBEC : rue de Quarante Sous, rue de Cormeilles, rue de la Maréchaussée, rue de Lisieux, rue de la Carbonnière, Avenue des Canadiens.

ARTICLE TROISIEME : Du lundi 14 Avril 2025 à 14h00 au Mardi 22 Avril 2025 à 14h00, le stationnement sera interdit sur le parking Place du Cédre, Place de la Mairie, Place des Tilleuls, Place de la Poste, Place du Marché de 6 heures à 19 heures.

ARTICLE QUATRIEME : Dans le cas où le nombre d'exposants ne nécessiterait pas l'interdiction de circulation et de stationnement de certaines rues, celles-ci pourraient être ouvertes à la circulation le Dimanche 20 Avril 2025.

ARTICLE CINQUIEME : Le Dimanche 20 Avril 2025 de 06 heures à 19 heures, le stationnement sera interdit sur le parking Place du Cédre, Place de la Mairie, Place des Tilleuls, Place de la Poste, Place du Marché, Place Ronald Riding, Place de la Poissonnerie de 6 heures à 19 heures.

ARTICLE SIXIEME : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

ARTICLE SEPTIÈME : Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de THIBERVILLE et Monsieur Grégory LÉON, A.S.V.P., seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE HUITIÈME : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers

Pour copie certifiée conforme
Fait à Thiberville, le 03 Avril 2025
Le Maire,
Guy PARIS

